



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 135 CC/34

Réunion du 11/04/2018

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – THIBERT

**LE TIRAGE DES ½ FINALES DES COUPES DE COTE D'OR AURA LIEU
LE JEUDI 03 MAI à 18H30 à SPORT COMM
2 RUE DE L'ESCAUT à ST APOLLINAIRE.**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 07-08 Avril 2018

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

Match 20382654 D4 – Niv Haut – A ST EUPHRONE – ST APOLLINAIRE 4 du 8/04/2018

Match 20382892 D4 Niv Bas – A ST EUPHRONE 2 – USSE 3 du 8/04/2018

La commission prend connaissance du mail de ST EUPHRONE et de la photographie du message d'erreur

A la lecture de la photo, la commission constate que :

- Pour le Match 20382892 D4 Niv Bas – A ST EUPHRONE 2 – USSE 3 du 8/04/2018 la F.M.I a été transmise le 8/04/2018 à 13h59
- Pour le Match 20382654 D4 – Niv Haut – A ST EUPHRONE – ST APOLLINAIRE 4 du 8/04/2018 la F.M.I a été transmise le 8/04/2018 à 14h53

S'agissant d'une erreur de manipulation du club de ST EUPHRONE, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Amende 36 € au club de ST EUPHRONE pour absence du constat d'échec en cas de récurrence

La commission rappelle que le constat d'échec doit être signé et complété par les deux clubs et l'arbitre (officiel ou non) le jour du match.

Match 19708280 D3 – A IS/TILLE 3 – TOUILLON du 8/04/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre, de la photographie de la tablette et du rapport de service informatique.

La modification d'horaire faite par le secrétariat n'a pas été mise à jour sur la FMI, le club d'IS/TILLE n'ayant pas récupéré et chargé les données du match le matin de la rencontre. (dernière récupération faite le Jeudi 2/04/2018 à 09:57:43).

S'agissant d'une erreur d' IS/TILLE, la Commission demande au club d'être plus vigilant à l'avenir.

La Commission valide la feuille de match papier.

Match 20382685 D4 - Niv Haut – B CHENOVE 3 – AS POUSSOTS du 8/04/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs, l'arbitre et du mail du secrétaire du club.

La Commission demande au club de CHENOVE, à l'avenir, d'être précis dans l'exposé des raisons qui n'ont pas permis la finalisation de la FMI.

S'agissant d'une erreur de l'arbitre du match de l'équipe A, la commission valide la feuille de match papier.

Match 19708020 D2 – A UCCF 2 – LONGVIC 2 du 8/04/2018

La Commission prend connaissance du mail de la secrétaire du club de UCCF.

La commission inflige au club de UCCF une amende de 36€ pour non envoi du constat d'échec signé par le club adverse et l'arbitre. Elle valide le résultat.

Match 20383015 D4 – NIV HAUT – E AFRIQUE FD – Ent FCCL 3 du 8/04/2018

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

La tablette n'étant plus chargée, la FMI n'a pas pu se faire.

La Commission rappelle au club d'AFRIQUE de charger sa tablette avant de partir au stade.

La commission inflige au club de AFRIQUE une amende de 36€ pour non envoi du constat d'échec signé par le club adverse et l'arbitre du match. Elle valide le résultat.

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 07 et 08 Avril 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € : TALANT (D4) – DAIX (D3)

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

SENIORS

FORFAITS

Match 20382953 D4 NIV BAS – C HAUTES COTES 2 – VOUGEOT 2 du 08/04/2018

Forfait déclaré de VOUGEOT 2.

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 PT à VOUGEOT 2 pour en porter le bénéfice à HAUTES COTES 2

Amende 50 € à VOUGEOT 2.

Match 20382655 D4 NIV HAUT – A ES MORVANDELLE – PLOMBIERES 3 du 8/04/2018

Forfait non déclaré de PLOMBIERES 3.

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 PT à PLOMBIERES 3 pour en porter le bénéfice à ES MORVANDELLE

Amende 100 € à PLOMBIERES 3.

Match 20382983 D4 NIV BAS – D SPARTAK BRESSEY 2 – UFCO du 8/04/2018

Forfait déclaré de SPARTAK BRESSEY 2.

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 PT à SPARTAK BRESSEY 2 pour en porter le bénéfice à UFCO

Amende 50 € à SPARTAK BRESSEY 2.

TIRAGES DES 1/4 DE FINALE DE COUPE COMPLEMENTAIRE

La commission a procédé au tirage au des 1/4 de finale de la Coupe Complémentaire qui aura lieu le **Mardi 1^{er} Mai 2018** à 15 h 00 sur le terrain du club premier nommé :

- SPARTAK BRESSEY – GRESILLES FC
- GEVREY – E.S.V.O
- CHEVIGNY ST SR 2 – U.F.C.O
- FONTAINE LES DIJON 2 - BLIGNY

CHANGEMENTS DATES - HORAIRES et TERRAINS

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19708687D3 – D SENNECEY LES DIJON – ASDDOM du 22/04/2018 se jouera le 20/05/2018 à 15 h 00

Match 20383019 D4 Niveau Bas - E MAGNY – AFRIQUE FD du 15/04/2018 se jouera le 20/05/2018 à 15 h 00

Match 20382739 D4 Niveau Haut – D BESSEY – VOUGEOT du 29/04/2018 se jouera le 10/05/2018 à 15 h 00

Match 20383010 D4 Niveau Bas - E LONGCHAMP - MAGNY du 13/04/2018 se jouera le Mercredi 30/05/2018 à 20 h 00

Match 18708691 D3 D – MERCEUIL – BRESSEY du 22/04/2018 se jouera le 21/04/2018 à 18 h 00 sur le terrain J DESANGLE à BEAUNE

Match 20382960 D4 Niveau Bas - C SOMBERNON GISSEY 2 – DAIX 3 du 22/04/2018 et 20382963 SOMBERNON GISSEY 2 – HAUTES COTES 2 du 29/04/2018 se joueront sur le terrain de Gissey sur Ouche.

La commission, en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 20382690 D4 Niv Haut – B DIJON POUSSOTS – SENNECEY LES DIJON 2 du 22/04/2018 à 13 h 00

Match Retour : 20382705 D4 Niv Haut – B SENNECEY LES DIJON 2 – DIJON POUSSOTS du 3/06/2018.

REPROGRAMMATION DES MATCHS suite intempéries

Match 19708269 D3 – A USSE 2 – MVF 2 DU 18/03/2018 remis au 20/05/2018

Match 19708008 D2 – A ESVO – LONGVIC 2 du 18/03/2018 remis au 21/05/2018

Match 19708135 D2 - B AUXONNE 2 – BEAUNE 2 du 31/03/2018 remis au 01/05/2018

MATCHS REMIS TERRAINS IMPRATICABLES

Comment déclarer un terrain impraticable :

- **Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.**
- **Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officiel et confirmer par un appel téléphonique.**

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet

d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D3 :

FCAB : prochain match le 22/04/2018.

COURRIERS

De Ville de DIJON concernant l'accès au terrain de la Combe à la Serpent : Pris note.

De M.F.V : Pris note

De SOMBERNON GISSEY : les matchs D4 niveau bas 20382960 SOMBERNON GISSEY 2 – DAIX 3 du 22/04/2018 et 20382963 SOMBERNON GISSEY 2 – HAUTES COTES 2 du 29/04/2018 se joueront sur le terrain de Gissey sur Ouche

TOURNOIS

BESSEY LES CITEAUX : Tournoi seniors le 30 juin 2018

JEUNES

FORFAITS

Match 19924645 U18 D1 – A TALANT – VAL DE NORGE du 7/04/2018

Forfait déclaré de VAL DE NORGE

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0.3 / -1 pt à VAL DE NORGE pour en porter le bénéfice à TALANT

Amende 50 € à VAL DE NORGE.

Match 20377936 CCO U15 D2 ST JEAN DE LOSNE – MEURSAULT du 07/04/2018.

Forfait déclaré de ST JEAN DE LOSNE .

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait à ST JEAN DE LOSNE et dit MEURSAULT qualifié pour les 1/2 finale de la CCO U15 D2.

Amende 50 € à ST JEAN DE LOSNE.

CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19924653 U18 D1 – A GEVREY 2 – GENLIS du 22/04/2018 se jouera le 21/04/2018 à 16 h 30

Match 19990974 U18 D2 – A CHEVIGNY ST SR – Ent NEUILLY LES DIJON du 7/04/2018 se jouera le 25/04/2018 à 18 h 30

Match 19708989 U15 ACCESS BEAUNE 2 – JSIF 1 du 21/04/2018 se jouera le 21/05/2018 à 18 h 00

Match 20014558 U15 D2 – C ST JEAN DE LOSNE 1 – GENLIS 2 du 14/04/2018 se jouera le 5/05/2018 à 14 h 30

Match 20321839 U13 D2 – D JSIF 2 – QUETIGNY 2 du 12/05/2018 se jouera à 10 h 00

Match 20321538 U13 D3 - E EF VILLAGES – MONTIGNY SUR AUBE du 21/04/2018 se jouera à 10 h 30

Match 20321538 U13 D3 - E PLOMBIERES – JSIF 3 du 12/05/2018 se jouera à 10 h 00

TIRAGE COUPE DE COTE D'OR U15 D2

La commission a procédé au tirage au des 1/2 de finale de la Coupe Complémentaire qui aura lieu le **5 Mai 2018** à 15 h 00 sur le terrain du club premier nommé :

- GEVREY 2 – MEURSAULT
- ST APOLLINAIRE 3 – Ent UFCO

TOURNOIS

MEURSAULT :

U12/U13 – U14/U15 : SAMEDI 9 juin 2018

U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 : DIMANCHE 10 juin 2018

FONTAINE LES DIJON :

U11 : SAMEDI 9 JUIN 2018

U7 – U9 : DIMANCHE 10 JUIN 2018

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

FOOT ANIMATION

Sans retour des feuilles manquantes ou sans explication quant à ce manquement **avant le 18 avril 2018**, la Commission des Compétitions appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Pointage plateaux des 10, 17, 24 et 31 mars 2018 - Mise à jour au 11 avril 2018

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES												
		U7			U9				U11			
		10-mars	24-mars	31-mars	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars
CHENOVE	506867								à Savigny			
CHENOVE	506867								à Longvic		à Longvic	à Jdf
CHEVIGNY	521525						à Grésilles					
ENT MAGNIEN	548975										à Morvanelle	
LONGVIC	526741		à Ouges									
MORVANDELLE	552236		à Précy									
MPL	581368						à Grésilles					
NOLAY	506804								à Magnien			
QUETIGNY	522263						à Longchamp				à EF Villages	
QUETIGNY	522263										à Uscd	
ST APOLLINAIRE	525648						à Grésilles					
UCCF	553664				à Montigny	à Montigny						
VAL DE NORGE	590305		à Is									
FEUILLES DE BILAN NON RECUES												
		U7			U9				U11			
		10-mars	24-mars	31-mars	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars
CHENOVE	506867											x
ENT CCOF	552615								x			

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

FEMININES

RAPPEL

La Commission rappelle aux équipes Séniors Féminines que les matchs sont visibles sur la FMI à partir du Lundi 14 h 00

Les matchs du lundi ne sont visualisables sur la tablette qu'à partir du lundi :

- La tablette récupère les rencontres sur une semaine sportive (du lundi au dimanche)
- L'interface WEB <https://fmi.fff.fr/> récupère les rencontres sur une semaine glissante (j+7)

Pour les matchs du lundi, ils doivent donc être préparés via l'interface web pendant le weekend et les rencontres peuvent être ensuite récupérées sur la tablette à partir du lundi matin.

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U15

Sans retour des feuilles manquantes ou sans explication quant à ce manquement **avant le 18 avril 2018**, la Commission des Compétitions appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Feuilles de défi-jonglages manquantes U15 F

Journée 3 – 17/03/2018

20347283 DFCO FEMININ 2 – JSIF 2

20347284 JSIF 1 – DUC 1

Journée 4 – 24/03/2018

20347285 JSIF 2 – JSIF 1

Journée 5 – 31/03/2018

20347290 CHENOVE 1 – DUC 1

Matchs à 8 remis cause terrain impraticable

Suite aux mauvaises conditions atmosphériques qui se sont abattues le lundi 9/04/2018 à l'heure des rencontres

Les matchs ci-dessous sont remis au 23/04/2018

Match 20402047 CCO FEM à 8 TILLES F.C. - A.S. LACANCHE

Match 20402049 CCO FEM à 8 EF VILLAGES - DUC 3

Match 20402050 CCO FEM à 8 QUETIGNY - IS/TILLE 2

Les rencontres de championnat 20025200 SENNECEY LES DIJON – DUC 3 et 20025186 TILLES FC – EF VILLAGES programmées au 23/04/2018 **sont remises au Mardi 22 Mai 2018** à 20 h 00

FORFAITS

Match 20402048 CCO Feminine à 8 SENNECEY LES DIJON – DUC 2 du 9/04/2018

Forfait déclaré de SENNECEY LES DIJON

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait à SENNECEY LES DIJON et dit DUC 2 qualifié pour le prochain tour.

Amende 10 € à SENNECEY LES DIJON .

Match 20329968 Critérium Feminine à 8 - A FCCL – REMILLY 2 du 9/04/2018

Forfait déclaré de REMILLY

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 pt à REMILLY pour en porter le bénéfice à FCCL.

Amende 10 € à REMILLY.

Match 20329968 Critérium Feminine à 8 MAGNIEN – REMILLY 2 du 9/04/2018

Forfait déclaré de REMILLY

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 pt à REMILLY pour en porter le bénéfice à MAGNIEN.

Amende 10 € à REMILLY

Match 206329983 Critérium Feminine à 8 - B TALMAY –CHASSAGNE MONTRACHET du 9/04/2018

Forfait déclaré de CHASSAGNE MONTRACHET

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 pt à CHASSAGNE MONTRACHET pour en porter le bénéfice à TALMAY.

Amende 10 € à CHASSAGNE MONTRACHET

CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

Match 20347299 U15 à 8 ENT VILLERS – ENT SAULON CORCELLES du 31/03/2018

- Dans un premier temps l'équipe de ENT SAULON CORCELLES avait déclaré forfait
- Suite à l'annulation de la rencontre par un arrêté municipal de VILLERS LES POTS, la club de SAULON CORCELLES a fait une demande à Ent VILLERS LES POTS pour jouer le match.
- Le club de VILLERS LES POTS accepte de jouer le match.
- Suite à l'accord écrit des deux clubs, la Commission autorise que le match sus mentionné se joue le **9/05/2018 à 16 h 30** et remercie l'équipe de Ent VILLERS LES POTS pour leur sportivité

Match 20346915 U18 FEM à 8 Ent SAULON CORCELLES – LONGVIC 2 du 7/04/2018 se jouera le 26/05/2018

Match 20347308 U15 à 8 DFCO 2 – Ent ASPTT du 26/05/2018 se jouera le 23/05/2018

Match 20329973 Critérium - A LACANCHE – MAGNIEN du 16/04/2018 se jouera le 04/05/2018 à 20 h 30

REPROGRAMMATION MATCHS

Suite à la reprogrammation par la LBFC de matchs U18 FEM R1 et R2 au 14/04/2018, les matchs de Coupe de Côte d'Or U18 FEM

JSIF – LONGVIC 2

DUC – LONGVIC 1 – VILLERS LES POTS

Sont remis au 1/05/2015.

Les équipes qui ne pourront pas jouer à cette date, pourront faire une demande de modification de date sachant que les matches doivent être joués avant le 5 Mai 2018.

Le prochain tour aura lieu le 8 Mai 2018

COURRIER

De DUC – Match U15 à 8 phase 2 CHENOVE 1 – DUC 1 du 31 mars 2018 : décision différée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : THIBERT. J